



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

BOLD IDEAS WITH BIG IMPACT®

La Santé mentale dans le monde

Un Grand Défi de La Santé mentale dans le monde : La santé mentale et le bien-être des jeunes, Ronde 2

Octobre 2021

Sommaire

La mauvaise santé mentale est une menace fondamentale pour les droits des personnes les plus marginalisées du monde. La pandémie de COVID-19 met encore plus en évidence les disparités dans les systèmes de santé mondiaux. Alors que les populations à faibles ressources supportent 81 % de la charge mondiale des expériences d'enjeux de santé mentale, seuls 10 % environ de leurs besoins en la matière sont satisfaits. Cela est dû à un manque de ressources et de professionnels formés, ainsi qu'à une mauvaise connaissance de la santé mentale qui limite l'accès aux solutions fondées sur des données probantes. La COVID-19 a placé ces défis dans une perspective saisissante, accroissant le besoin de mesures de soutien accessibles en santé mentale au moment où les gens, partout dans le monde, doivent composer avec des niveaux accrus de stress, d'anxiété et de perte.

Pour les jeunes, les effets de l'isolement social et de la plus grande incertitude viennent aggraver une période déjà difficile. Le fardeau le plus lourd d'une mauvaise santé mentale survient au moment même où les jeunes développent les ressources sociales, culturelles, émotionnelles, éducatives et économiques dont ils dépendront pour maintenir leur santé et leur bien-être durant le reste de leur vie. Cette période de la vie peut être particulièrement difficile pour les jeunes femmes. Les jeunes subissent des formes exagérées de discrimination fondée sur le sexe qui peuvent affecter profondément et négativement tant les filles que les garçons, mais qui risquent plus particulièrement de limiter la capacité des filles à choisir leur propre voie. Nous constatons régulièrement une prévalence élevée de problèmes de santé mentale comme l'anxiété et la dépression chez les jeunes femmes, un résultat qui a été exacerbé par les impacts de la pandémie de COVID-19.^{1,2} Le suicide est la principale cause de décès chez les jeunes femmes.³

Nous cherchons à financer des idées audacieuses qui répondent aux besoins de santé mentale des **jeunes de 10 à 24 ans les plus mal desservis**. Nous voulons des approches innovantes, sensibles à la culture et portant sur la communauté, pour **améliorer la connaissance de la santé mentale ou offrir des services adaptés aux jeunes** qui tiennent compte des facteurs sociaux et environnementaux complexes contribuant à la santé mentale et au bien-être des jeunes. Il est important de noter que ces solutions doivent adopter une approche centrée sur la personne et fondée sur les droits, et qu'elles doivent **faire participer des jeunes et des jeunes qui ont vécu des expériences d'enjeux de santé mentale devraient être impliqués dès le début**.

Les candidats affiliés à des institutions légalement constituées dans des pays admissibles à revenu faible ou intermédiaire ou au Canada peuvent présenter un projet. Les projets doivent être mis en œuvre dans les pays admissibles énumérés à l'annexe A. (Voir la section 5 pour les principes directeurs et les conditions supplémentaires).

¹ OCED, *Réponse politique au coronavirus, soutenir la santé mentale des jeunes pendant la crise de la COVID-19*. Source : <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/supporting-young-people-s-mental-health-through-the-covid-19-crisis-84e143e5/>

² Organisation mondiale de la santé, *Disparités entre les sexes en matière de santé mentale*; Source : https://www.who.int/mental_health/media/en/242.pdf?ua=1.

³ Petroni, Suzanne et coll. « Pourquoi le suicide est-il la principale cause de décès chez les adolescentes plus âgées? » (en anglais) *Lancet*, 2015; 386 (10008): 2031–2032.

Les propositions retenues se verront accorder une subvention de démarrage allant jusqu'à 250 000 CAD pour une période de 18 ou 24 mois dans le but de développer et de valider l'innovation proposée. En supposant que nous recevons un nombre suffisant de propositions de mérite, Grands Défis Canada a l'intention d'accorder jusqu'à 20 subventions de démarrage pour cette ronde.

À la fin de la subvention de démarrage, les innovateurs qui ont démontré la preuve du concept de l'idée, ont élaboré des plans préliminaires et réalisables pour la mise à l'échelle et la durabilité, et ont attiré des engagements de la part de parties prenantes et de partenaires clés, peuvent être invités à demander le financement du programme Transition à⁴ l'échelle.

Les équipes de projet retenues comprendront à la fois des personnes qui comprennent les besoins en santé mentale des jeunes des milieux à faibles ressources et des personnes capables de développer, de mettre à l'essai et de perfectionner leur innovation afin de produire un impact transformateur sur la santé mentale et le bien-être des jeunes.

La priorité sera donnée aux organisations dirigées par des jeunes. Cela inclut les organisations dans lesquelles cinquante pour cent (50 %) ou plus des personnes occupant des postes de direction clés sont des jeunes de 35 ans ou moins.

Les propositions doivent démontrer une participation considérable des jeunes et des jeunes qui ont vécu des expériences d'enjeux de santé mentale devraient être impliqués dès le début, dans la conception, le test et l'évaluation de votre innovation.

DATE LIMITE DE DÉPÔT : 1er décembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC).

Après, les propositions ne seront pas acceptées.

En raison des délais de traitement, vous DEVEZ vous enregistrer pour obtenir un compte Fluxx au plus tard le 23 novembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC). Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire de vous réinscrire.

Pour présenter une demande de financement, vous DEVEZ remplir le formulaire en ligne. Ce formulaire est accessible UNIQUEMENT sur le portail Fluxx <https://gcc.fluxx.io>. (Voir la section 3.2 *Instructions concernant le portail de demande, Fluxx.*)

Si vous avez besoin d'aide technique pour l'inscription ou la demande en ligne, contactez l'équipe de soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada, à <http://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>.

Pour toute question liée à cette Demande de propositions qui n'est pas abordée dans la foire aux questions, contactez globalmentalhealth@grandchallenges.ca.

⁴ La transition à l'échelle (TE) est un instrument de financement ouvert aux innovateurs qui ont réussi à faire la preuve de leur concept. Les applications de la TE se font sous invitation seulement. Les conditions de financement de TE sont décrites sur le site Web de Grands Défis Canada.

Table des matières

<u>SOMMAIRE</u>	II
<u>1. INTRODUCTION</u>	1
1.1 Grands Défis Canada.....	1
1.2 Le programme La Santé mentale dans le monde.....	1
1.3 Le Problème.....	1
<u>2. CHAMP D'APPLICATION DU PROGRAMME</u>	2
2.1 Domaines d'intérêt.....	3
2.2 Utilisateurs cibles.....	4
2.3 Financement disponible.....	4
2.4 Ce que nous ne financerons pas.....	4
2.5 Établir une démonstration de principe.....	4
2.6 Innovation intégrée.....	6
2.7 Échelle et durabilité.....	6
2.8 L'égalité des sexes, la durabilité environnementale et l'approche fondée sur les droits de la personne.....	7
<u>3. DEPOT D'UNE PROPOSITION ET PROCESSUS D'EXAMEN</u>	9
3.1 Échéancier pour le dépôt d'une demande.....	9
3.2 Instructions pour le dépôt d'une proposition via le portail fluxx.....	10
3.3 Processus d'examen.....	11
3.4 Décisions de financement.....	15
<u>4. ACTIVITES ET PRODUITS LIVRABLES</u>	16
4.1 Plateforme d'apprentissage la santé mentale dans le monde.....	16
<u>5. PRINCIPES DIRECTEURS ET CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES</u>	17
5.1 Conditions de financement.....	17
5.2 Documents de présentation et avis de confidentialité.....	21
5.3 Garantie.....	22
5.4 Propriété intellectuelle, partage et accès pour la stratégie d'impact.....	22
5.5 Politique sur l'éthique de la recherche.....	24
5.6 Droits de grands défis canada.....	25
5.7 Coûts.....	26
5.8 Loi applicable.....	26
5.9 Gestion des risques, sécurité, et lutte anti-terrorisme et anticorruption.....	27
<u>ANNEXE A : ADMISSIBILITE DES PAYS</u>	28
<u>ANNEXE B : INDICATEURS CLÉS</u>	30

1. Introduction

1.1 GRANDS DÉFIS CANADA

Grands Défis Canada est voué à soutenir des Idées audacieuses ayant un grand Impact®. Grâce au financement provenant d'une variété de partenaires gouvernementaux et d'organisations, dont Affaires mondiales Canada, notre mission est d'appuyer l'innovation qui sauve ou améliore la vie des plus vulnérables dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) et au Canada. Notre vision est un monde dans lequel l'innovation accélère la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'un des plus importants investisseurs d'impact au Canada, et inspiré d'une approche d'investissement féministe, Grands Défis Canada a appuyé un pipeline de plus de 1 300 innovations dans plus de 100 pays. Grands Défis Canada estime que ces innovations ont le potentiel de sauver jusqu'à 1,78 million de vies et d'améliorer jusqu'à 64 millions de vies d'ici 2030.

Grands Défis Canada est hébergé au Centre Sandra Rotman du Réseau universitaire de santé, à Toronto.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/>.

1.2 LE PROGRAMME LA SANTÉ MENTALE DANS LE MONDE

Le programme La Santé mentale dans le monde de Grands Défis Canada vise à lancer et à déployer à l'échelle des innovations à grand impact qui répondent aux besoins de santé mentale des personnes vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Grâce au financement du National Institute for Health Research (NIHR) – qui utilise l'aide du gouvernement britannique pour soutenir la recherche mondiale en santé – nous avons relancé notre programme de – santé mentale mondiale en 2019. Grâce au financement et au soutien d'Affaires mondiales Canada, nous lançons notre deuxième cycle de financement d'innovations en démarrage pour améliorer la santé mentale des jeunes.

1.3 LE PROBLÈME

La mauvaise santé mentale est une menace fondamentale pour les droits des personnes les plus marginalisées du monde. Des services et des soutiens efficaces et accessibles en matière de santé mentale sont plus importants que jamais alors que le monde est aux prises avec les effets de la pandémie.

Les estimations actuelles montrent que les troubles mentaux représentent **14 % du fardeau de la morbidité dans le monde**. Environ 81 % de ce taux est constaté dans les populations des pays à revenu faible ou intermédiaire. En raison du manque de

ressources et de professionnels formés, et d'une mauvaise connaissance de la santé mentale limitant l'accès aux solutions fondées sur des preuves, seuls environ 10 % de leurs besoins en matière de santé mentale sont satisfaits.

75 % de tous les troubles de santé mentale commencent avant l'âge de 24 ans.⁵

L'isolement social et les difficultés incessantes causées par la COVID-19 ont fortement perturbé la vie et la routine des jeunes, les écoles étant désorganisées et les conditions sociales et économiques changeant rapidement. Les recherches montrent qu'une mauvaise santé mentale limite :

- la santé
- l'éducation
- les moyens de subsistance
- la formation de relations et de collectivités positives

Bien que 40 % de la population mondiale ait moins de 24 ans, seulement 12,5% de l'aide au développement consacrée à la santé mentale est destinée aux jeunes, ce qui ne représente que 0,1% de l'aide au développement totale pour la santé⁶. Les facteurs de stress supplémentaires qu'engendre actuellement la pandémie de COVID-19 pour la santé mentale des jeunes constituent une preuve supplémentaire du besoin d'intensifier les investissements et l'innovation dans ce domaine gravement négligé.

L'expérience des pandémies passées a montré qu'une fois que les dangers pour la santé physique disparaissent, les effets sur la santé mentale persistent. La prévention et le traitement des troubles chez les jeunes pourraient éviter une grande partie du fardeau des maladies liées à une piètre santé mentale chez les adultes. Et pourtant, même dans les milieux où des services de santé mentale sont offerts, les jeunes sont souvent réticents ou incapables d'y accéder en raison de la **stigmatisation généralisée et d'un manque de services adaptés aux jeunes**. L'amélioration de la santé mentale et du bien-être des jeunes aujourd'hui permettra de mieux positionner la collectivité mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable et faire en sorte qu'en 2030, le monde soit dirigé par une génération de personnes en bonne santé, autonomes, éduquées et à l'esprit collaboratif.

Au cours des quatre dernières années, Grands Défis Canada a appuyé l'un des plus importants portefeuilles d'innovations en santé mentale dans le monde, investissant 57 million \$CAN pour soutenir 124 projets dans plus de 43 pays à revenu faible ou intermédiaire.

⁵ Kessler, Ronald C. et coll., « Prévalence au cours de la vie et distribution selon l'âge de l'apparition des troubles du DSM-IV dans la réplique de l'enquête nationale sur la comorbidité » (en anglais); *Arch Gen Psychiatry*, 2005; 62:593-602.

⁶ Lu C, Li Z, Patel V., 'Global child and adolescent mental health: The orphan of development assistance for health', *PLOS Medicine*, 2018; 15: e1002524.

Champ d'application du programme

2.1 DOMAINES D'INTÉRÊT

Grands Défis Canada cherche à financer des idées audacieuses qui répondent aux besoins de santé mentale des jeunes de 10 à 24 ans les plus mal desservis. Nous voulons des approches innovantes, sensibles à la culture et portant sur la communauté, pour **améliorer la connaissance de la santé mentale ou offrir des services adaptés aux jeunes** qui tiennent compte des facteurs sociaux et environnementaux complexes contribuant à la santé mentale et au bien-être des jeunes.

Les approches doivent faire participer les jeunes et des jeunes qui ont vécu des expériences d'enjeux de santé mentale devraient être impliqués dès le début, dès le début.

La COVID-19 pose des défis nouveaux et uniques en matière de santé mentale tout en mettant en évidence les lacunes existantes dans les services, le soutien et la compréhension de la santé mentale. Nous sommes à la recherche d'innovations pour répondre aux besoins continus et persistants en santé mentale des jeunes les plus vulnérables. Les innovations doivent être audacieuses, novatrices, transformatrices, accessibles aux jeunes les plus mal desservis, et avoir le potentiel d'être durables à l'échelle. Nous attendons de toutes les innovations qu'elles adoptent une approche de la santé mentale centrée sur la personne et fondée sur les droits.

Nous nous intéressons particulièrement aux innovations qui :

- visent à soutenir et à amplifier la voix des jeunes, notamment par l'utilisation de modèles **entre jeunes**;
- s'attaquent aux conséquences des **normes de genre néfastes et prennent en compte les besoins en matière de santé mentale des personnes ayant des identités sexuelles et de genre différentes**;
- appuient la prestation de soins de santé mentale **par le biais de mécanismes non sanitaires adaptés aux jeunes**;
- rencontrent les gens là où ils se trouvent en **intégrant les interventions en matière de santé mentale ou de bien-être dans les systèmes d'éducation ou d'aide sociale existants**.
- tirent parti de façon créative de la **technologie très utilisée et considérée fiable** par les jeunes tout en exerçant un suivi et une évaluation rigoureux, et en mesurant les résultats des priorités.

Grands Défis Canada cherche des innovations qui mènent à au moins un des **résultats prioritaires** suivants :

- Amélioration du bien-être;

- Amélioration de la résilience psychologique
- Réduction de la gravité du symptôme;
- Amélioration de la fonctionnalité.

Voir les conseils sur les définitions et les outils recommandés à l'annexe B.

Les projets doivent être transformationnels, essayer de changer la culture autour de la santé mentale et être délivrés à travers une lentille culturellement appropriée en travaillant avec des jeunes ayant des expériences vécues, en s'appuyant sur les systèmes locaux et en s'engageant avec le gouvernement local et les décideurs politiques si nécessaire.

L'équipe du projet, dirigée par des leaders efficaces et centrés sur les résultats, devrait être en mesure d'élaborer, de mettre à l'essai et de perfectionner les innovations et leur application. La priorité sera donnée aux organisations dirigées par des jeunes.⁷

Les projets doivent produire des résultats clairs et des extrants mesurables.

Au bout du compte, les projets retenus serviront de modèles pouvant être reproduits ou déployés à l'échelle dans d'autres milieux mal dotés en ressources, ou dégageront des leçons applicables ailleurs.

Nous encourageons vivement les organisations dirigées par des jeunes à répondre à cette demande de propositions.

2.2 UTILISATEURS CIBLES

Les innovations doivent, au bout du compte, bénéficier aux jeunes de 10 à 24 ans les plus mal desservis dans les pays admissibles à revenu faible ou intermédiaire énumérés à l'annexe A.

2.3 FINANCEMENT DISPONIBLE

Les propositions retenues se verront attribuer une subvention de démarrage allant jusqu'à 250 000 \$ pour une période maximale de 18 ou 24 mois dans le but de développer et de mettre à l'essai l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions de mérite soient reçues, environ 20 subventions de démarrage seront accordées dans le cadre de cette ronde.

À la fin de la subvention de démarrage, les innovateurs qui ont démontré la preuve du concept de l'idée, ont élaboré des plans préliminaires et réalisables pour la mise à l'échelle et la durabilité, et ont attiré des engagements de la part de parties prenantes et de partenaires clés, peuvent être invités à demander le financement du programme Transition à l'échelle.

⁷ Pour qu'une organisation soit considérée comme étant menée par des jeunes, cinquante pour cent (50 %) ou plus des personnes occupant ses postes de direction clés doivent être âgées de 35 ans ou moins.

2.4 CE QUE NOUS NE FINANCERONS PAS

Grands Défis Canada ne financera pas les éléments suivants :

1. Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer des projets qui supposent de faire la démonstration de principe d'innovations pour lesquelles les principaux droits de propriété intellectuelle appartiennent à un établissement tiers, à moins que:
 - (a) accordent au demandeur des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre une éventuelle mise à l'échelle dans les pays à revenu faible ou intermédiaire;
 - ou
 - (b) signe un engagement à se conformer à l'accord de subvention et aux conditions de partage et d'accès pour la stratégie d'impact de Grands Défis Canada.
2. Des projets similaires à d'autres déjà financés – notre [base de données interrogeable des innovations financées](#) vous aidera à trouver ces similarités.
3. Des projets exécutés dans un pays qui ne figure **PAS** dans la liste des pays admissibles – voir l'annexe A.
4. Les projets qui portent strictement sur le renforcement des capacités ou le plaidoyer et qui n'impliquent pas l'expérimentation d'une preuve de concept innovante.

2.5 ÉTABLIR UNE DÉMONSTRATION DE PRINCIPE

L'objectif ultime de Grands Défis Canada est de sauver et d'améliorer des vies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les projets financés devraient démontrer un impact réel sur la santé mentale et le bien-être des jeunes dans des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles. Toute proposition nécessite un système de suivi et d'évaluation :

- quantifier clairement les effets sur la santé mentale et le bien-être
- trouver les lacunes
- maximiser les effets.

Les plans de collecte de données doivent permettre de suivre l'utilisation, l'accès et l'impact de votre innovation, ainsi qu'un petit aperçu de la manière dont vous évaluez les résultats au cours de la durée de vie de votre projet et mesurerez les résultats. Les innovateurs doivent faire état des indicateurs de l'annexe B permettant de démontrer leur succès.

Veillez noter : Nous mettons en relation les organisations menées par des jeunes⁸ ayant besoin d'aide pour mesurer les résultats avec un spécialiste indépendant. Vous pouvez demander ce soutien dans la demande, mais vous devrez réserver 15 000 CAD dans votre budget et reverser les fonds non utilisés aux coûts de programmation.

Veillez inclure dans vos plans de projet des outils permettant d'enregistrer les vies améliorées, en mesurant au moins un des éléments suivants :

- bien-être
- résilience
- gravité des symptômes
- niveau de fonctionnement

Voir l'annexe B pour plus de détails sur les outils nécessaires.

Les propositions doivent inclure des indicateurs à court, moyen et long terme, ainsi qu'une description de la manière dont ils seront suivis et évalués pendant la durée du projet. Les innovateurs doivent rendre compte de tous les indicateurs énumérés à l'annexe B qui sont pertinents pour démontrer le succès de leur innovation.

Le succès est défini par :

- la preuve, dans un cadre contrôlé ou limité, que l'innovation améliore la santé mentale et le bien-être des jeunes de 10 à 24 ans les moins bien desservis;
- la preuve que votre innovation peut être mise en œuvre, soutenue et financée dans la ou les régions cibles;
- l'intérêt, le financement ou les engagements démontrés de la part des principales parties prenantes, des personnes influentes et des partenaires pour la mise à l'échelle et la pérennisation de l'innovation.

La communication des résultats est essentielle à la responsabilisation. Bien qu'il soit important de le faire par le biais de publications scientifiques, cela ne devrait pas être l'objectif principal d'un projet financé sans une justification bien articulée que cela est sur le chemin critique de l'impact.

2.6 INNOVATION INTÉGRÉE

Les projets doivent adopter une approche d'[Integrated Innovation®](#) (innovation intégrée) qui coordonne l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale, afin de créer des solutions à des problèmes complexes. Il ne s'agit pas d'ignorer les avantages particuliers de chacun de ces types d'innovation, mais plutôt de mettre en évidence les puissantes synergies qui résultent de l'alignement des trois. En ce sens, vos idées doivent inclure :

⁸ Pour qu'une organisation soit considérée comme étant menée par des jeunes, cinquante pour cent (50 %) ou plus des personnes occupant ses postes de direction clés doivent être âgées de 35 ans ou moins.



- **L'innovation scientifique/technologique:** a une base dans les sciences psychologiques, naturelles, de la santé ou du comportement, ou dans l'ingénierie ou l'économie ; peut être simple, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des solutions de haute technologie.
- **L'innovation sociale:** reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus vastes de la santé, avec un accent particulier sur les inégalités de genre et intersectionnelles; elle tient compte du contexte local et/ou culturel qui intervient dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **L'innovation commerciale :** maximise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour susciter la demande et favoriser la viabilité financière; elle traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

2.7 ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Grands Défis Canada est à la recherche d'innovations qui peuvent être mises à l'échelle et d'équipes de projet prêtes à le faire. La voie que vous emprunterez pour passer à l'échelle doit tenir compte des éléments suivants :

- L'état de l'infrastructure locale
- Les forces sociales, politiques et économiques
- La capacité de l'organisation et son leadership
- Les sources de financement et de revenus disponibles
- D'autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle

Les projets sont invités à tirer parti des systèmes locaux lorsque cela peut permettre des gains d'efficacité et ils devraient impliquer les jeunes ayant des expériences vécues pour hausser la probabilité d'un déploiement réussi à l'échelle. Les candidats doivent montrer de manière convaincante dans leur demande comment et pourquoi ils pensent que leurs projets seront finalement mis à l'échelle. Le plan doit définir clairement la géographie ou le contexte d'utilisation à l'échelle, ainsi que les stratégies de sortie du financement par subvention.

Leadership et équipe de projet efficace

Pour obtenir un impact à grande échelle, les idées audacieuses doivent être défendues par des dirigeants efficaces et centrés sur les résultats, ayant la capacité de réunir et de mobiliser les principaux acteurs influents. Les équipes de projet efficaces auront l'expertise ou un plan pour retenir l'expertise pertinente dans les domaines suivants:

- la santé mentale des jeunes
- le suivi et l'évaluation
- l'analyse de données et les statistiques
- le travail dans la région ou le pays de mise en œuvre

Nous recommandons la formation d'équipes multidisciplinaires/intersectorielles afin de pouvoir disposer des compétences scientifiques, sociales et commerciales requises. Les équipes doivent démontrer la contribution individuelle des membres du projet.

Compréhension du contexte local

Pour aider à assurer à la fois l'impact à l'échelle et la durabilité, il est essentiel que les équipes de projet comprennent un/des membre/s ayant une compréhension de l'infrastructure et du contexte local (social, politique et économique), y compris les cultures, les traditions et les croyances locales, ainsi que la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes atteintes de troubles mentaux et leurs familles. Cela donnera aux projets une meilleure compréhension du bilan de santé et des besoins de la collectivité, en reconnaissant les risques présents pour la réussite du projet. Là où ils existent, les systèmes locaux qui favorisent la santé mentale, rejoignent la population cible, ou abordent des déterminants plus larges de la santé mentale devraient être mis à contribution.

Participation des parties prenantes

La santé mentale est influencée par plusieurs facteurs:

- les pairs
- la famille et le logement
- la collectivité locale
- les programmes et les services de santé et d'aide sociale
- l'environnement régional, national et mondial

Sur cette base, votre projet doit être guidé et soutenu par

- les familles
- les collectivités et les leaders communautaires
- les entreprises
- les fournisseurs et les établissements de soins de santé
- les enseignants
- les responsables des politiques
- les gouvernements
- les organismes internationaux

Les parties prenantes, en particulier les jeunes et les jeunes qui ont vécu des expériences d'enjeux de santé mentale, et ceux qui décideront, en fin de compte, du sort de votre innovation, doivent y participer du début à la fin.

Nous ne financerons pas les projets qui ne prévoient pas une participation considérable des jeunes des jeunes qui ont vécu des expériences d'enjeux de santé mentale devraient être impliqués dès le début dans leur conception, leur test et leur évaluation. Cela permet de garantir que la solution sera prête pour une adoption initiale et une adaptation ultérieure en vue de produire un plus grand impact.

2.8 L'ÉGALITÉ DES SEXES, LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes de durabilité environnementale, d'égalité des sexes et d'approche fondée sur les droits de la personne de la façon suivante:

Durabilité environnementale : Grands Défis Canada exige que les candidats s'engagent à s'assurer que l'innovation n'aura pas d'effets environnementaux négatifs importants, y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Les candidats doivent s'assurer que la gestion des effets environnementaux, y compris toute analyse, est effectuée conformément aux processus environnementaux et aux exigences de Grands Défis Canada. Dans la mesure du possible, les candidats devraient intégrer des effets environnementaux positifs tout au long de leur projet.

Égalité des sexes: Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir les principes de l'égalité des sexes dans les innovations qu'il finance et dans l'ensemble de l'organisation. Plus précisément, Grands Défis Canada appuie les objectifs suivants :

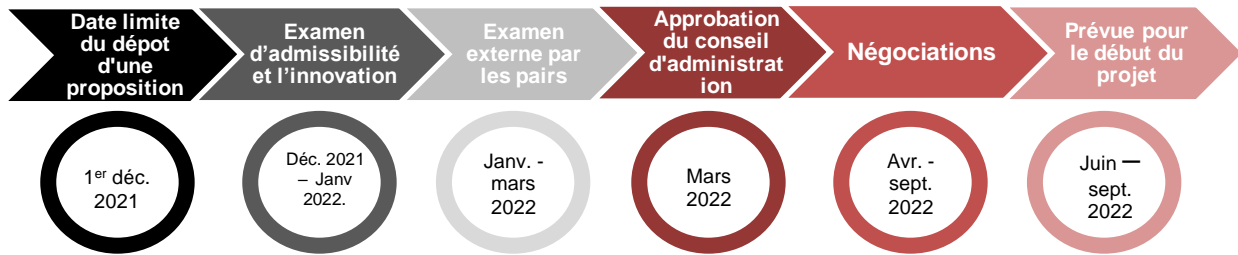
- (1) Faire progresser la participation égale des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses en tant que décideurs dans l'élaboration du développement durable de leurs sociétés;
- (2) promouvoir la réalisation des droits humains des personnes de tous les sexes; et
- (3) réduire les inégalités entre les sexes dans l'accès aux ressources et le contrôle sur celles-ci ainsi que dans les avantages du développement. Nous pensons que le soutien de l'égalité des sexes est un objectif important en soi et que l'adoption d'une perspective de genre dans la sélection et la gestion des innovations axées sur le développement favorisera un impact durable.

Approche fondée sur les droits de la personne: Grands Défis Canada s'engage à promouvoir une approche basée sur les droits de la personne. Cela inclut la reconnaissance que l'inégalité et la marginalisation privent les gens de leurs droits humains. Cela inclut plus particulièrement les principes de participation, d'inclusion, d'équité, de transparence et de responsabilité dans le projet d'une candidate.

3. Dépôt d'une proposition et processus d'examen

Toutes les propositions sont soumises à un processus d'examen en plusieurs étapes avant que le conseil d'administration (CA) de Grands Défis Canada ne prenne une décision finale en matière de financement.

Processus de sélection pour le financement de démarrage



*Les négociations de subventions sont estimées à trois à six mois selon la complexité.

Langue : Les demandes peuvent être faites en anglais ou en français. Les candidatures dans toute autre langue seront rejetées sans examen. Notez que la qualité de la proposition en anglais ou en français ne jouera pas un rôle dans l'évaluation de la proposition, sauf si elle affecte la clarté de l'information.

Trousse à outils pour les innovateurs

Les candidats sont invités à consulter en [ligne la trousse à outils pour les innovateurs](#), qui renferme du matériel pour aider les chercheurs et les innovateurs à élaborer leur proposition de projet et à planifier la manière dont leur innovation pourra être déployée à l'échelle de manière durable et avoir un impact mondial. Notre [portail sur l'égalité](#) des sexes fournit un ensemble d'outils axés sur l'égalité des sexes.

3.1 ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Dates clés	Événement
23 novembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC)	Date limite suggérée pour ouvrir un compte Fluxx (https://gcc.fluxx.io) Remarque: Si vous avez demandé du financement par le passé, vous avez déjà un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail. Cliquez simplement sur Créer ou réinitialiser le mot de passe .
1 ^{er} décembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC)	Date limite de dépôt d'une proposition
Avril 2022	Avis d'approbation ou de rejet
Avril - Septembre 2022	Négociation de la subvention
Juin - Septembre 2022	Date prévue pour le début du projet



3.2 INSTRUCTIONS POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION VIA LE PORTAIL FLUXX

Pour demander un financement, les candidats doivent utiliser le formulaire de demande en ligne fourni, qui est uniquement accessible via le portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>).

1. Rendez-vous sur <https://gcc.fluxx.io>

Si vous avez déjà fait une demande :

- Si vous avez déjà présenté une demande de financement dans le passé, vous disposez **déjà** d'un compte et vous n'avez pas besoin d'en créer un nouveau.
- Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et obtenir un accès immédiat au portail. Il vous suffit de cliquer sur le lien [Create or reset password](#).
- Si votre adresse électronique ou votre affiliation à une organisation a changé depuis votre dernière inscription, vous devez créer un nouveau compte.

Si c'est votre première demande :

- Cliquez sur l'icône [Create an account now](#) pour créer un compte. Le traitement de votre demande prendra au moins un (1) jour ouvrable mais pourrait prendre jusqu'à trois (3) jours ouvrables. Veillez à effectuer cette démarche le plus tôt possible, afin de disposer de suffisamment de temps pour examiner et compléter la demande.
 - Remplissez le formulaire en ligne avec vos informations. Afin de vous assurer que votre compte est correctement configuré, veuillez entrer le nom et les informations du/de la chef de projet (candidat) et de l'organisation qui fait la demande. Les informations avec lesquelles vous vous inscrivez apparaîtront automatiquement sur la demande et ne peuvent être modifiées sans contacter Grands Défis Canada.
2. Une fois vos informations traitées, vous recevrez par courriel un nom d'utilisateur et un lien URL pour créer un mot de passe. Si vous ne recevez pas votre courriel de connexion, vérifiez votre dossier de courrier indésirable/spam. Cliquez sur le lien URL fourni dans le courriel pour sélectionner un mot de passe de votre choix.
 3. Une fois que vous avez les détails de votre compte, saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur **Sign in**.
 4. Cliquez sur le lien Welcome/Bienvenue dans le menu de gauche, faites défiler le menu vers le bas et cliquez sur **Start New Application**.
 - Vous pouvez sauvegarder votre travail à tout moment et y revenir plus tard en vous connectant à votre compte et en cliquant sur **Drafts / Ébauches**, puis sur **Edit**.
 - Une fois les modifications terminées, enregistrez votre formulaire et cliquez sur **Submit**. Une fois que vous aurez soumis le formulaire, vous ne pourrez plus le modifier.

3.3 PROCESSUS D'EXAMEN

Toutes les demandes seront soumises à un processus d'examen en trois étapes : Examen d'admissibilité, examen de l'innovation et examen externe par les pairs.

Sélection et critères d'admissibilité

Grands Défis Canada examinera les demandes sur la base des critères d'admissibilité décrits ci-dessous. Les demandes qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront retirées du processus d'examen. Les critères d'admissibilité sont énumérés cidessous :

1. Les demandeurs admissibles comprennent les entreprises sociales et les organisations légalement reconnues (par exemple, à but non lucratif, à but lucratif, les sociétés à responsabilité limitée, les institutions de recherche/universitaires) qui :
 - sont formées et légalement constituées⁹ dans un pays admissible figurant sur la liste dans l'annexe A
 - peuvent mener à bien des activités dans leur domaine technique
 - peuvent recevoir et administrer des subventions.

Inadmissibles :

- un individu
 - une entreprise individuelle¹⁰
 - une fiducie ou une société de personnes non constituée en société¹⁰
 - un organisme gouvernemental
 - un bureau des Nations Unies
2. Un projet ne peut avoir qu'un (1) seul chef de projet, qui doit être affilié à l'établissement à partir duquel la proposition est soumise. Le/la responsable de projet doit être la personne ayant le plus haut niveau de responsabilité travaillant directement sur le projet et sera le point de contact pour Grands Défis Canada.

⁹ La signification de « légalement constitué » varie selon les régions. Il incombe à chaque candidat de comprendre comment cela s'applique à sa région. En général, « légalement constituée » signifie que l'entité est constituée en tant que personne morale à part entière, ayant une identité juridique séparée et distincte. Par exemple, l'enregistrement local d'un organisme international à but non lucratif ne répondrait pas à cette condition d'admissibilité. Toutefois, une fiducie ou une société de personnes constituée en société (parfois une société à responsabilité limitée dans certaines régions) serait admissible.

¹⁰ Cela inclut toute structure commerciale qui place la responsabilité sur un ou plusieurs individus (c'est-à-dire les sociétés à responsabilité limitée ou les fiducies non incorporées dans certaines régions) plutôt que sur une entité ou une organisation commerciale incorporée.



3. Un chef de projet ne peut être inscrit que sur une (1) seule demande. Une seule institution peut soumettre plusieurs demandes, mais chacune d'entre elles doit avoir un chef de projet différent.
4. Le comité d'examen ne prendra en considération que les demandes qui comprennent toutes les informations requises et répondent à toutes les questions. Vous devez remplir la demande complète pour que votre candidature soit prise en compte.
5. Vos idées doivent cadrer avec ce qui suit :
 - Section 2.1 : Domaines d'intérêt
 - Section 2.2 : Utilisateurs cibles

La section 2.4 décrit ce que nous ne financerons pas.

6. Il est de la responsabilité du demandeur d'obtenir tous les consentements, approbations ou examens nécessaires pour l'acceptation de fonds de subvention étrangers et/ou pour mener les activités du projet avant de conclure un accord de financement avec Grands Défis Canada. Par exemple, les candidats qui envisagent de mener des activités du projet en Inde peuvent être tenus de s'inscrire auprès du ministère des Affaires intérieures en vertu de la loi de 2010 sur la réglementation des contributions étrangères (FCRA). Dans le cadre de l'examen diligent de Grands Défis Canada, les candidats retenus devront fournir l'enregistrement de leur organisation en vertu de la FCRA ou une certification écrite que l'enregistrement en vertu de la FCRA n'est pas requis. Le nonrespect des exigences de la FCRA peut exposer votre organisation à des sanctions financières et/ou pénales. Vous devriez consulter vos propres conseillers afin de déterminer si la FCRA s'applique à votre organisation ou projet.
7. Grands Défis Canada peut, à tout moment et à sa seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité à l'égard d'un demandeur, des chefs de projet et/ou des pays admissibles, dans la mesure où ces modifications ne nuisent pas de façon importante au processus d'examen.

Remarque:

- Grands Défis Canada doit approuver tout changement à l'organisation qui a soumis la demande ou au chef de projet original indiqué dans la demande.
- La collaboration avec un innovateur basé dans un pays à revenu faible ou intermédiaire est encouragée pour les candidats des pays à revenu élevé, mais elle n'est pas obligatoire.
Les chefs de projet doivent demander et obtenir l'approbation de leur établissement affilié avant de soumettre leur demande

Tri axé sur l'innovation

Les demandes jugées admissibles passeront à l'étape de l'examen de l'innovation. Au cours de cette étape, la section Résumé du projet sera évaluée par le personnel de

Grands Défis Canada et les jeunes conseillers sur la base des critères ci-dessous. SEULE la section Résumé du projet sera lue à ce stade; veuillez donc à bien répondre à ces questions. Les propositions manquant d'innovation et les projets similaires à ceux que nous avons déjà financés ne sont pas pris en considération. Vérifiez votre demande par rapport à notre base de données interrogeable des [innovations précédemment financées](#).

Les demandes sont évaluées en fonction des critères ci-dessous en utilisant uniquement les **paragraphes de résumé du projet**. L'« innovation » a autant d'importance que la « pertinence » :

1. Pertinence

- L'innovation proposée porte-t-elle sur un ou plusieurs domaines d'intérêt de la section 2.1?
- L'innovation proposée a-t-elle le potentiel de mener à un ou plusieurs des résultats prioritaires, tels que décrits à la section 2.1?
- L'innovation proposée démontre-t-elle une participation significative des jeunes et des jeunes ayant de l'expérience dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'innovation?

2. Innovation

- L'innovation proposée, qui vise à améliorer la santé mentale et le bien-être des jeunes âgés de 10 à 24 ans dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, est-elle clairement articulée?
- Représente-t-elle plus qu'une amélioration marginale par rapport aux approches actuelles ou une approche innovante de la mise en œuvre ou de l'exécution d'une intervention connue?
- Existe-t-il une coordination clairement démontrée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée telle que définie dans la section 2.6?

Examen externe par les pairs

Un comité d'examen par les pairs indépendant, composé de jeunes, d'experts scientifiques, sociaux et commerciaux externes – les pays à faibles et moyens revenus étant représentés – donnera son avis sur le mérite des propositions et évaluera chacune d'entre elles en fonction des critères cidessous:

Veuillez noter :

Les organisations dirigées par des jeunes qui signalent qu'elles souhaitent bénéficier du soutien d'une tierce partie pour l'évaluation doivent remplir toutes les sections de la demande au mieux de leurs capacités.

Critères d'évaluation

1. Priorité à la jeunesse

- L'organisation et le projet sont-ils principalement dirigés par des jeunes?
- La solution proposée prévoit-elle une participation appropriée et significative des jeunes et des jeunes qui ont vécu des expériences d'enjeux de santé mentale

2. Pertinence et incidence

- La solution proposée cadre-t-elle avec les domaines d'intervention décrits à la section 2.1?
- L'innovation proposée s'applique-t-elle aux jeunes (10-24 ans) les plus mal desservis dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, avec la possibilité d'agir sur les déterminants sociaux de la santé?
- L'idée pourrait-elle avoir un impact significatif sur un ou plusieurs des résultats prioritaires, tels que décrits dans la section 2.1?
- Le projet est-il conçu pour démontrer la preuve du concept de l'idée?
- Le plan de suivi et d'évaluation sert-il à faire ressortir des résultats clairs qui démontrent la preuve du concept de l'idée à la fin de la période du projet? Les projets doivent inclure des mesures visant à cibler au moins un des résultats prioritaires associés à l'amélioration des vies. Voir l'annexe B pour plus de détails.

3. Innovation intégrée

- Dans quelle mesure l'innovation par rapport aux approches actuelles est-elle audacieuse, avant-gardiste ou s'écarte-t-elle des améliorations progressives? Les approches novatrices pour la mise en œuvre et la réalisation d'interventions connues sont encouragées.
- Dans quelle mesure le plan définit-il clairement les obstacles à l'échelle et à la durabilité?
- Dans quelle mesure la solution proposée intègre-t-elle l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale?

4. Plan d'exécution du projet

- Le projet est-il techniquement solide et réalisable dans le cadre du financement de démarrage et du calendrier (250 000 dollars canadiens sur 18 ou 24 mois)?
- Le projet est-il conçu pour démontrer la preuve du concept de l'idée?
- La proposition prend-elle en compte et vise-t-elle à atteindre les objectifs d'égalité des sexes, de durabilité environnementale et d'approche fondée sur les droits de l'homme (décrits dans la section 2.8)?
- Le projet reconnaît-il les risques et présente-t-il des stratégies d'atténuation potentielles?

5. Capacité de leadership pour agir en champion du changement

- L'organisation et la majorité du projet sont-elles dirigées localement?



- Le ou les responsables du projet et les principaux membres de l'équipe sont-ils convenablement formés, expérimentés et positionnés dans la communauté locale pour effectuer le travail proposé? Remarque : l'expérience inclut des expériences d'enjeux de santé mentale
- L'équipe du projet et les collaborateurs ont-ils des liens appropriés avec les populations et les communautés cibles?
- Le chef de projet a-t-il l'engagement et le potentiel de leadership nécessaires pour amener l'innovation à l'échelle?

6. Valeur en contrepartie de l'effort

- La portée du travail proposé et les fonds demandés sont-ils raisonnables et proportionnels aux objectifs du projet proposé?
- La proposition représente-t-elle une utilisation particulièrement réfléchie et efficace des ressources?

3.4 DÉCISIONS DE FINANCEMENT

L'examen externe par les pairs aboutira à un classement des candidatures. À la lumière de ces résultats, Grands Défis Canada fera des recommandations de financement au conseil d'administration de Grands Défis Canada, qui prendra les décisions finales en matière de financement à sa seule discrétion, y compris ses droits réservés énoncés à la section 5.6. Sur la base des résultats du comité d'examen ou pendant le processus de négociation, des améliorations au plan de projet proposé, à la structure, au montant et à la supervision pourront être exigés avant qu'une entente de financement ne soit finalisée.

4. Activités et produits livrables

vous obtenez un financement, vous devez démontrer l'avancement et la réussite du projet en réalisant et en fournissant les éléments suivants :

- a) Rapports d'exécution, axé sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus. La fréquence des rapports sera tous les trois ou six mois, en fonction de notre évaluation du risque du projet et du risque institutionnel.
- b) La diffusion des connaissances en temps opportun, notamment par
 - media le biais des médias sociaux
 - publications à accès libre
 - dépôt des données dans des banques de référence accessibles au public
 - communiqués de presse
 - de conférences
 - mobilisation des parties prenantes

La reconnaissance de Grands Défis Canada sera requise

- c) Un rapport final qui rend compte des dépenses financières et qui renferme une évaluation claire de l'impact du projet. Veuillez noter qu'une retenue de fonds de 5 % sera appliquée à l'ensemble du financement en vertu du présent programme, laquelle sera versée aux innovateurs sur présentation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts
- d) Mises à jour continues après la subvention sur l'impact, l'accès mondial et l'accès aux données, ainsi que sur la gestion des droits de propriété intellectuelle à l'égard des innovations soutenues

Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats retenus. Des rapports d'étape par écrit et des échanges par téléconférence pourront être requis pour satisfaire aux exigences en matière de rapport

En plus des activités mentionnées cidessus, on s'attend à ce que les innovateurs:

- Participent à des activités de sensibilisation du public, dans la mesure où leur sécurité n'est pas mise en danger.
- Contribuent au programme d'apprentissage pour des défis spécifiques, y compris la participation à des réunions comme les rencontres annuelles Grands Défis

Après la fin de l'accord de subvention, les innovateurs financés doivent conserver la documentation à l'appui du projet jusqu'au 31 mars 2031, y compris les dossiers financiers, et ils pourraient être soumis à un audit par Grands Défis Canada ou tout bailleur de fonds de cette initiative. Les exigences connexes, ainsi que la liste complète et détaillée des activités et des produits livrables seront reflétées dans l'accord de subvention.

4.1 PLATEFORME D'APPRENTISSAGE LA SANTÉ MENTALE DANS LE MONDE

Les mentors de la plateforme d'apprentissage de santé mentale dans le monde et les spécialistes dans le domaine de la santé mentale et des systèmes d'innovation fourniront un soutien technique aux équipes de projet que nous finançons. La plateforme d'apprentissage de santé mentale dans le monde sera une ressource réactive pour maximiser l'impact des projets de santé mentale dans le monde et pour stimuler l'impact collectif du programme de santé mentale dans le monde.

Plus précisément, la plateforme d'apprentissage de santé mentale dans le monde :

- Soutenir des projets dans le cadre du programme La Santé mentale dans le monde en vue d'obtenir un impact durable, notamment en offrant du mentorat et un soutien individuel.
- Recueillir les leçons et les meilleures pratiques issues de la vaste communauté mondiale de la santé mentale pour améliorer le succès des innovations du programme La Santé mentale dans le monde et pour informer la communauté d'apprentissage au sens large.
- Aider à suivre et à diffuser l'impact individuel et collectif des innovations de La Santé mentale dans le monde au sein de la collectivité et auprès des parties prenantes externes concernées.



- Soutenir les organisations dirigées par des jeunes dans l'élaboration des processus et des cadres nécessaires à la mise en œuvre réussie du projet

5. Principes directeurs et conditions supplémentaires

Cette section présente un aperçu général des principes directeurs et des conditions de financement de Grands Défis Canada. S'ils sont sélectionnés pour recevoir un financement, les innovateurs seront tenus de se conformer aux politiques connexes. Ces politiques peuvent être mises à jour de temps à autre et se trouvent sur le site Web de Grands Défis Canada – [voir ressources pour les innovateurs](#)

5.1 CONDITIONS DE FINANCEMENT

1. Coûts admissibles

Ce qui suit donne un aperçu général des coûts directement liés à la mise en œuvre d'un projet qui sont admissibles au financement de Grands Défis Canada. Pour plus de précisions, veuillez consulter la Directive [sur les dépenses admissibles et nonadmissibles](#) de Grands Défis Canada.

Rémunération – financement des employés du bénéficiaire

La rémunération comprend les salaires et les taux de salaire journaliers payés aux employés pour le travail directement lié au projet. Les salaires et les taux de salaire journaliers devraient être comparables à ceux du marché local pour un travail similaire. Les coûts suivants sont considérés comme faisant partie de la rémunération : les salaires directs et les avantages sociaux versés conformément aux politiques internes.

Frais des sous-traitants

Les sous-traitants sont des personnes ou des groupes externes engagés par un innovateur pour fournir des biens et/ou des services dans le cadre du projet. Les paiements sont effectués dans le cadre d'un accord de sous-traitance. L'innovateur et le sous-traitant doivent avoir une relation sans lien de dépendance pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu.

Les tarifs individuels ou les montants négociés dans le cadre d'un accord de sous-traitance doivent être conformes aux exigences de la [Politique de passation des marchés](#) et ne pas dépasser la juste valeur marchande du service ou du bien en question. Les contrats supérieurs à 25 000 \$ par an doivent faire l'objet d'un appel d'offres, à moins qu'il n'y ait une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessiterait l'approbation préalable de GDC.

Il peut s'agir par exemple d'un consultant en engagement des jeunes, d'un animateur d'atelier sur la santé mentale, d'un spécialiste du développement Web, d'un traducteur en langue locale, d'un chercheur, d'un conseiller technique, d'un psychologue, d'un conseiller, etc.

Politique sur les voyages

Les frais de déplacement réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet et engagés par l'innovateur conformément aux dispositions de la [Politique sur les voyages](#) sont des dépenses admissibles.

Veillez noter qu'un total de 7 000 \$ doit être inclus dans le budget pour couvrir les frais de déplacement d'un membre de l'équipe de projet qui assistera à une réunion de la communauté de la santé mentale mondiale de Grands Défis Canada par an.

Produits et fournitures

Les coûts réels et raisonnables découlant de l'achat, de la location, de l'entretien, du transport et de l'installation de biens, d'actifs et de fournitures directement liés au projet, à condition que ces coûts ne dépassent pas leur juste valeur marchande et soient des dépenses admissibles.

Il s'agit de matériel pour les ateliers sur la santé mentale, de tablettes nécessaires aux activités d'apprentissage du projet, d'affiches et de manuels de formation, d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les activités en personne, etc.

Equipment Costs

Le « matériel » est défini comme tout bien ayant une durée de vie utile de plus d'un an et coûtant plus de 1 000 \$CAN l'unité. Le prix payé doit être raisonnable par rapport aux autres options qui s'offrent sur le marché. Le coût peut comprendre le prix d'achat de base et les frais de transport et d'installation du matériel.

Le matériel coûtant plus de 25 000 \$ par an doit faire l'objet d'un appel d'offres, conformément à la [Politique de passation des marchés](#) de GDC, sauf s'il existe une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessite l'approbation préalable du GDC.

Un ordinateur pour le personnel du projet et un projecteur sont des exemples de matériel.

Coûts d'administration du projet

Les coûts d'administration réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet sont admissibles. Ces coûts comprennent :

- les indemnités ou honoraires des jeunes participants;
- les frais bancaires;
- Les frais de télécommunications (Internet, fax, cellulaire), les frais de poste et de messagerie
- les coûts de traduction, de traitement de texte, d'impression et de production des rapports sur le projet et du matériel de lecture;
- les frais de réunion, d'ateliers, de conférence (y compris; les frais de repas et de déplacement des participants);
- les coûts liés aux locaux à bureaux et aux services publics connexes, requis pour la mise en œuvre du projet;
- les frais de publication pendant la durée du projet;
- les coûts liés aux approbations en matière d'éthique et aux comités d'examen; e
- les autres types de dépenses administratives liées directement aux activités du projet.

Subventions subalternes

Un bénéficiaire de subvention subalterne est défini comme une organisation externe qui agit comme partenaire pour fournir des services clés nécessaires à la réalisation du projet et qui ne peut être facilement remplacée par un fournisseur. Les frais des bénéficiaires de subventions subalternes sont des dépenses admissibles en autant que les exigences suivantes soient remplies:

- les bénéficiaires de subventions subalternes doivent être des personnes morales ayant la capacité de conclure des accords juridiques;
- les bénéficiaires de subventions subalternes sont soumis aux mêmes exigences et politiques en matière de dépenses admissibles que l'innovateur; et
- les bénéficiaires de subventions subalternes doivent consigner les dépenses engagées dans un grand livre général détaillé et soumettre ce grand livre général détaillé à GDC avec le rapport financier final de l'innovateur.

Coûts indirects et généraux

Les innovateurs ont droit de réclamer des coûts indirects, calculés à hauteur de 10 % de tous les coûts directs. Les coûts indirects sont des coûts qui ne peuvent pas être directement liés à une activité spécifique du projet.

Les innovateurs doivent systématiquement imputer les coûts comme coûts indirects ou coûts directs et ne doivent pas comptabiliser en double ou imputer de manière incohérente le même coût ou les mêmes catégories de coûts simultanément. Les coûts indirects doivent être déclarés à Grands Défis Canada comme des dépenses réelles encourues. Grands Défis Canada n'autorise pas la déclaration des coûts indirects par le biais d'un fonds commun ou d'un compte de coûts indirects.

Veillez noter : Seuls les coûts engagés pendant la durée du projet sont considérés comme admissibles. Toute dépense engagée après la date de fin du projet ne peut être imputée au financement de Grands Défis Canada.

2. Conditions de déboursement

1) Déboursement d'une avance : Une avance initiale correspondant aux besoins de trésorerie estimés pour les coûts admissibles prévus au cours de la première période sera versée après la signature de l'accord de subvention et de toute étape convenue. Les paiements subséquents seront effectués au moyen d'avances trimestrielles ou semi-annuelles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront assujetties à une retenue de 5 % du montant prévu.

2) .Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers soumis doivent être signés par un cadre supérieur détenant un titre de comptable professionnel certifié et par le chef du projet.

3) Avances en cours : Les avances déboursées ne peuvent couvrir plus de deux périodes, et à aucun moment il n'y aura d'avances en cours couvrant les besoins de

trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'une avance ne soit déboursée pour une troisième période, la première période devra avoir été comptabilisée.

4) Compte bancaire séparé et intérêts perçus sur les avances déboursées : un compte bancaire distinct, portant intérêt, devra être maintenu pour le projet.

5) Le déboursé final sera assujéti aux conditions suivantes:

- a) Le projet est achevé conformément à l'accord de subvention; et
- b) Grands Défis Canada a reçu et accepté tous les rapports finaux, y compris l'achèvement et la présentation de la documentation requise pour toutes les étapes en vertu de l'accord de subvention

3. AUDIT

Les dépenses du projet pourront faire l'objet d'un audit de la part de Grands Défis Canada jusqu'au 31 mars 2031, au terme de la conclusion de l'accord de subvention entre Grands Défis Canada et le bénéficiaire du financement.

5.2 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les propositions et tous les documents, communications et matériels connexes soumis à Grands Défis Canada (collectivement les « documents de présentation ») pourront être partagés avec Affaires mondiales Canada et/ou avec d'autres partenaires de financement, et pourront être divulgués publiquement. En soumettant des documents de présentation à Grands Défis Canada, le candidat accorde du même coup à Grands Défis Canada et à Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Sa Majesté ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, libre de charges ou de redevances aux fins d'utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les documents de présentation, en tout ou en partie, dans n'importe quelle forme, média, ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser les autres à faire de tels actes et le droit de céder sous licence ces droits à d'autres, aux mêmes conditions. Chaque candidat renonce ainsi à tous les droits moraux qu'il possède à l'égard des documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, de Sa Majesté et de chacun de leurs titulaires de sous-licences, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents.

Les propositions seront soumises à un examen externe par des experts indépendants, des conseillers et des co-bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par notre personnel. Veuillez noter qu'une copie des examens externes de chaque proposition soumise sera partagée avec le personnel de Grands Défis Canada et pourra être divulguée au conseil d'administration de Grands Défis Canada.

Veuillez passer en revue soigneusement les renseignements fournis dans les documents de présentation. Si vous avez des inquiétudes concernant la divulgation de renseignements confidentiels ou exclusifs (y compris des renseignements liés à des

inventions), veuillez-nous en informer le plus tôt possible et, dans tous les cas, avant la divulgation de ces documents à Grands Défis Canada. Nous vous recommandons également de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures que vous jugez nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à cette fin.

Grands Défis Canada tentera de bonne foi de respecter la confidentialité des renseignements reçus dans les documents de présentation, s'ils portent clairement la mention « Confidentiel ». Néanmoins, malgré la qualification de renseignements comme étant « confidentiels », Grands Défis Canada se réserve le droit de divulguer publiquement tous les renseignements contenus dans les documents de présentation, comme l'exige la loi et comme il est nécessaire pour que les co-bailleurs de fonds potentiels, les conseillers et les examinateurs externes (comme les entités gouvernementales) puissent les évaluer, ainsi que la forme et la portée du financement potentiel, conformément aux règlements applicables et à leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les documents de présentation.

Avis de confidentialité

Afin de réaliser un contrôle préalable et gérer et surveiller l'exécution d'un accord de subvention, Grands Défis Canada peut recueillir des renseignements personnels (tels que les noms, les adresses, les antécédents professionnels, les vérifications judiciaires et autres, lorsque la loi le permet) sur certains administrateurs et dirigeants, employés, chefs de projet et autres personnes participant au projet avant et pendant la durée de l'accord de subvention. Certains de ces renseignements personnels sont recueillis dans le but de se conformer aux exigences légales et politiques qui s'appliquent à Grands Défis Canada et à nos bailleurs de fonds afin de fournir le financement et les services par Grands Défis Canada en vertu d'un accord de subvention. Le refus de fournir les informations dont le GCC a besoin pour effectuer les contrôles préalables légaux et contractuels requis peut avoir un impact sur la capacité du GCC à fournir ces financements et services et peut entraîner l'impossibilité de conclure un accord de subvention avec vous ou la résiliation anticipée d'un accord de subvention signé. La [politique de confidentialité](#) de Grands Défis Canada explique comment Grands Défis Canada recueille, utilise, divulgue et protège les renseignements personnels qu'il recueille et reçoit. En soumettant des renseignements personnels sur d'autres personnes, vous déclarez et garantissez que vous êtes autorisé à le faire. Si la loi applicable vous permet ou vous oblige à fournir les renseignements sans autorisation, vous déclarez et garantissez que vous avez respecté cette loi et qu'elle permet à Grands Défis Canada de recevoir et de divulguer les renseignements en vertu de la politique de confidentialité sans autre action de la part de Grands Défis Canada. Vous acceptez d'indemniser et de dégager Grand Défis Canada de toute responsabilité en cas de manquement de votre part à respecter les exigences énoncées ici.

5.3 GARANTIE

En déposant les documents de présentation, les candidats déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils ont le droit de fournir les renseignements soumis.

5.4 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, PARTAGE ET ACCÈS POUR LA STRATÉGIE D'IMPACT

Grands Défis Canada n'est pas en mesure de financer des projets pour lesquels les principaux droits de propriété intellectuelle sont détenus par une institution tierce, à moins que cette tierce partie : (i) accorde au demandeur des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre un éventuel déploiement à l'échelle dans les pays à faible et moyen revenu ; ou (ii) signe un engagement à se conformer à l'accord de subvention et aux conditions de partage et d'accès pour la stratégie d'impact de Grands Défis Canada.

Les solutions soutenues par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles commerciaux, des connaissances et/ou des produits innovants pour promouvoir la santé mondiale dans les PRITI. Le développement et le déploiement réussis de ces solutions visant à assurer un accès significatif aux bénéficiaires cibles dans les PRITI peuvent nécessiter l'implication, le soutien et/ou la collaboration de plusieurs organisations, y compris le secteur privé, le gouvernement et les institutions de recherche universitaires et/ou à but non lucratif. Ainsi, ce programme a pour but de soutenir la formation de partenariats appropriés, essentiels pour répondre à ces besoins urgents en matière de santé mondiale. Les candidats retenus conservent la propriété des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits qui découlent des résultats des projets financés. Cependant, Grands Défis Canada vise à s'assurer que de tels droits de propriété intellectuelle sont utilisés et gérés d'une manière compatible avec la réalisation des objectifs du programme. Le plan de partage et d'accès pour la stratégie d'impact de Grands Défis Canada guide l'approche de l'organisation en matière de propriété intellectuelle et tous les candidats sont priés de considérer leur volonté de soumettre une demande en conformité avec le plan de partage et d'accès pour la stratégie d'impact de Grands Défis Canada, qui comprend le respect du droit inhérent à l'autodétermination et à la souveraineté des communautés autochtones et autres dans le monde.

L'objectif de la stratégie est de décrire comment Grands Défis Canada travaillera avec les innovateurs pour : (1) aider les innovateurs à avoir le plus grand impact possible grâce à un accès durable, abordable et aussi large que possible à leurs innovations pour le bien public ; et (2) permettre un partage responsable des nouvelles connaissances et des données qu'ils génèrent, d'une manière qui permet l'échelle et la durabilité, qui aborde (plutôt que de perpétuer) les inégalités et les déséquilibres de pouvoir, et qui tient compte des divers besoins, priorités et valeurs d'autodétermination des innovateurs et de leurs communautés.

Les candidats retenus devront s'engager à respecter les conditions de partage et d'accès pour la stratégie d'impact de Grands Défis Canada, à élaborer un plan d'accès pour rendre leurs innovations accessibles aux bénéficiaires cibles dans les PRITI (c'est-à-dire largement et rapidement disponibles à des coûts raisonnables dans le contexte) et à signer un accord de partage et d'accès pour l'impact avec Grands Défis Canada,

conformément aux principes directeurs, applicables aux solutions innovantes et aux résultats du projet soutenus par ce programme.

Les conditions de partage et d'accès pour l'accord d'impact peuvent fournir à Grands Défis Canada une licence non exclusive des droits de propriété intellectuelle dans les innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle de base) et/ou un accord pour la distribution et la fourniture de produits, dans chaque cas permettant à Grands Défis Canada et à ses sous-licenciés de mettre en œuvre et de diffuser des produits, des processus, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou moyen dans lesquels les demandeurs ou leurs partenaires sont incapables d'atteindre une accessibilité significative.

L'accord de partage et d'accès pour l'impact exigera de tous les demandeurs qu'ils concluent des engagements pour :

(1) mettre tout en œuvre et s'efforcer, en toute bonne foi, de fournir un accès généralisé, abordable et équitable aux innovations soutenues afin d'obtenir le plus grand impact possible pour ceux qui en ont le plus besoin;

(2) mettre tout en œuvre et s'efforcer, en toute bonne foi, (i) de diffuser ouvertement et publiquement les résultats et les conclusions du projet, qu'ils soient positifs, neutres ou négatifs, dans les 12 mois suivant l'achèvement du projet ; (ii) de faire en sorte que les publications découlant du projet soient immédiatement accessibles en ligne sous une licence Creative Commons (CC BY) ou une licence équivalente ; et (iii) de placer les données produites dans un dépôt en libre accès pertinent dans les 12 mois suivant l'achèvement du projet ou dès leur publication, selon la première éventualité; et

(3) mentionner GDC dans tous les documents publiés dans le cadre du projet.

Les candidats devront élaborer et soumettre un plan d'action précisant quand et comment les personnes qui en ont le plus besoin auront accès à l'innovation soutenue, les résultats et les publications seront rendus librement accessibles, l'accès aux données sera mis en œuvre, ainsi que le calendrier de publication des données, tout en respectant le droit inhérent à l'autodétermination et à la souveraineté des communautés autochtones et autres dans le monde.

Au minimum, le terme « données » désigne les ensembles de données quantitatives et qualitatives définitives et annotées, ainsi que les informations qui les accompagnent, telles que les métadonnées, les listes de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada reconnaît la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que les avantages d'une utilisation première et continue des données, mais pas d'une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, les lois ou les règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans les cas où une justification adéquate a été fournie, Grands Défis Canada peut accorder une dérogation partielle ou complète à l'exigence d'accès aux données.

Les candidats doivent noter que les engagements de partage et d'accès pour l'impact mentionnés ci-dessus perdurent à la fin des activités du projet.

5.5 POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long du déroulement d'un projet de recherche, les chercheurs doivent attester et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

1. La recherche sur des sujets humains doit être menée d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes, le souci du bien-être des gens, des familles et des collectivités, et la justice.
2. La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certains projets de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche sur l'ADN recombiné, les biorisques et les organismes génétiquement modifiés, peuvent être assujettis à une réglementation et à une supervision plus rigoureuse.

Bien que non nécessaire pour cette demande et, le cas échéant, selon que cela s'applique à un projet, Grands Défis Canada exigera que, pour chaque lieu où une partie du projet est menée soit par l'organisme candidat, soit par un bénéficiaire subalterne soit par un sous-traitant, toutes les approbations juridiques et réglementaires pour les activités menées soient obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la [Politique sur l'éthique](#) de Grands Défis Canada

5.6 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une demande ne crée pas un engagement contractuel pour Grands Défis Canada d'accorder une subvention à tout candidat et/ou de conclure une relation contractuelle.

De plus, tous les candidats reconnaissent que le programme peut évoluer et que toutes les conditions de la présente demande de propositions sont sujettes à changement. Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler la présente demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.



2. Modifier et relancez à nouveau la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. La présente demande de propositions est valide à compter du 6 octobre 2021 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités et conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les propositions soumises à compter du 6 octobre 2021 et par la suite, et celle-ci pourrait être remplacée par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Grands Défis Canada recommande de vérifier toute révision de la demande de propositions avant de soumettre les documents relatifs à votre proposition.
3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives au dépôt d'une proposition et/ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
4. Ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement observé en lien avec une subvention ou un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou l'un des établissements collaborateurs.
5. Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, un plagiat.
6. Accepter ou rejeter l'une ou l'ensemble des propositions, sans égard à leur classement par rapport aux critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
7. Attribuer moins de subventions que prévu.
8. Attribuer aux propositions des montants de financement différents, de durées différentes et/ou à des conditions différentes de celles énoncées dans la présente demande de propositions.
9. Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation en tout temps, y compris mais sans toutefois s'y limiter, les critères appliqués à l'étape du tri.
11. Utiliser la vidéo ou toute autre forme de présentation visuelle employée par les candidats sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de sensibilisation du public.
12. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une proposition a ou n'a pas été retenue.
13. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.

5.7 COÛTS

Aucun paiement ne sera effectué pour les frais engagés dans la préparation et la présentation d'une proposition en réponse à la demande de propositions. Les frais connexes à la préparation et à la présentation d'une proposition, ainsi que tous les autres frais engagés par le candidat en lien avec l'évaluation de la proposition, sont à la charge exclusive du candidat.

5.8 LOI APPLICABLE

La présente demande de propositions et tout accord qui en résultera seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui y sont applicables. Chaque candidat convient que tous les différends, actions ou procédures liés à la présente demande de propositions, que ce soit au sujet de l'interprétation, de la validité, de l'exécution ou d'un autre aspect, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, et chaque candidat et Grands Défis Canada reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province

5.9 GESTION DES RISQUES, SÉCURITÉ, ET LUTTE ANTI-TERRORISME ET ANTICORRUPTION

Les propositions doivent être conformes à toutes les lois canadiennes pertinentes, ainsi qu'à toutes les lois internationales applicables en matière de lutte contre la corruption et le terrorisme. Aucune personne ou organisation nommée dans les sanctions du Canada ou du Conseil de sécurité des Nations Unies ne recevra pas de financement. Nous pourrions faire des ajouts à cette liste à mesure que d'autres partenaires se joindront au défi.

Les innovateurs doivent gérer les risques importants.

Les propositions portant sur des projets qui englobent des travaux dans des lieux non sécurisés doivent détailler la manière dont seront gérés les risques sur le plan de la sûreté et de la sécurité auxquels sont exposés les gens et les biens. S'ils sont sélectionnés pour un financement, les innovateurs devront expliquer, au cours des négociations, comment ils éviteront la corruption et le détournement des fonds de leur objectif.

Ainsi, au cours des négociations, les innovateurs seront invités à fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour traiter les conflits d'intérêts et les irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates pour:

- exiger de l'organisation et de ses représentants qu'ils déclarent tout intérêt personnel ou financier dans tout aspect des activités financées et exclure cette personne de l'activité concernée;
- préciser les étapes d'enquête sur une irrégularité; et
- élaborer un plan d'action opportun et approprié pour récupérer les fonds qui auraient fait l'objet d'une fraude avérée.

Au cours des négociations, les innovateurs devront également fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour mettre en œuvre des contrôles internes adéquate en vue de prévenir les pots-de-vin, la corruption, la fraude et d'autres cas de détournement de fonds

Annexe A : Admissibilité des pays

Les demandeurs de la liste suivante de pays ou ceux du Canada qui mettent leur innovation en œuvre dans les pays énumérés ci-dessous sont admissibles.

La liste d'aides publiques au développement (APD) ci-dessous est basée sur la classification des pays à revenu faible ou intermédiaire du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'APD est définie par le CAD comme de l'aide publique qui favorise et vise spécifiquement le développement économique et le bien-être des pays en développement.

Cette liste est mise à jour chaque année et la liste la plus récente peut être consultée ici : [Liste du CAD des bénéficiaires d'APD – OCDE](#). Par conséquent, cette liste pour 2021 est sujette à des révisions par Grands Défis Canada sans préavis.

Pays les moins développés	Autres pays à faible revenu (RNB par habitant <= 1,005 \$ en 2016)	Autres pays et territoires à revenu intermédiaire inférieur (RNB par habitant de 1,006 \$ à 3,955 \$ en 2016)	Autres pays et territoires à revenu intermédiaire supérieur (RNB par habitant de 3,956 \$ à 12,235 \$ en 2016)
Afghanistan	République populaire démocratique de Corée	Arménie	Albanie
Angola	Zimbabwe	Bolivie	Algérie
Bangladesh		Cabo Verde	Antigua and Barbuda
Bénin		Cameroun	Argentine
Bhoutan		Congo	Azerbaïdjan
Burkina Faso		Côte d'Ivoire	Biélorussie
Burundi		Égypte	Belize
Cambodge		El Salvador	Bosnie-Herzégovine
République centrafricaine		Eswatini	Botswana
Tchad		Géorgie	Brésil
Comores		Ghana	République populaire de Chine
République démocratique du Congo		Guatemala	Colombie
Djibouti		Honduras	Costa Rica
Érythrée		Inde	Cuba
Éthiopie		Indonésie	Dominique
Gambie		Jordanie	République dominicaine
Guinée		Kenya	Équateur
Guinée-Bissau		Kosovo	Guinée équatoriale
Haïti		Kirghizistan	Fiji
Kiribati		Micronésie	Gabon



République démocratique populaire lao		Moldavie	Grenade
Lesotho		Mongolie	Guyane
Libéria		Maroc	Iran
Madagascar		Nicaragua	Iraq
Malawi		Nigeria	Jamaïque
Mali		Pakistan	Kazakhstan
Mauritanie		Papouasie-Nouvelle - Guinée	Liban
Mozambique		Philippines	Libye
Myanmar		Sri Lanka	Malaisie
Népal		République arabe syrienne	Maldives
Niger		Tadjikistan	Îles Marshall
Rwanda		Tokelau	Maurice
São Tomé-et-Principe		Tunisie	Mexique
Sénégal		Ukraine	Monténégro
Sierra Leone		Ouzbékistan	Montserrat
Îles Salomon		Vanuatu	Namibie
Somalie		Viet Nam	Nauru
Soudan du Sud		Cisjordanie et Bande de Gaza	Niue
Soudan			Macédoine du Nord
Tanzanie			Palau
Timor-Leste			Panama
Togo			Paraguay
Tuvalu			Pérou
Ouganda			Sainte-Hélène
Yémen			Sainte-Lucie
Zambie			Saint-Vincent-et-les Grenadines
			Samoa
			Serbie
			Afrique du Sud
			Suriname
			Thaïlande
			Tonga
			Turquie
			Turkménistan
			Venezuela
			Wallis et Futuna

Annexe B : Indicateurs clés

Indicateurs clés

Si votre projet est financé, vous devrez rendre compte d'un certain nombre de résultats et d'extrants, y compris ceux résumés ci-dessous; notez que cette liste n'est pas complète et **tous les résultats ne sont pas requis pour chaque projet**. Les résultats finaux et les extrants seront précisés par l'équipe de projet en consultation avec Grands Défis Canada. Les projets financés seront invités à participer aux efforts de coordination pour l'ensemble du portefeuille du programme La Santé mentale dans le monde afin de soutenir le succès à l'échelle du programme et d'informer la communauté d'apprentissage plus large..

Résultats ultimes

Les résultats ultimes sont les effets à long terme découlant de l'innovation. Les résultats ultimes devraient être réalisables et mesurables avant la fin de la période de financement. Les résultats ultimes sur lesquels se concentre le programme de démarrage La Santé mentale dans le monde pour les jeunes sont le nombre de **vies améliorées** – définis comme un changement dans le score d'au moins l'un des éléments suivants:

1. Bien-être

- a. Outil potentiel : OMS – Indice en 5 points de bien-être (OMS-5)

2. Résilience

- a. Outils potentiels : Mesure de la résilience chez les enfants et des jeunes (CYRM ; 5-23 ans), Mesure de la résilience chez les adultes (ARM ; 18 ans et plus).

3. Gravité des symptômes

- a. Les projets portant sur la gravité des symptômes de dépression ou d'anxiété* doivent utiliser une ou plusieurs des mesures suivantes qui sont les plus appropriées à votre travail :
 - i. Questionnaire sur la santé du patient : QSP-9 (adulte)
 - ii. Trouble d'anxiété généralisé : TAG-9 (adulte)
 - iii. Échelle révisée d'anxiété et de dépression des enfants : ERADE-25 (enfant et adolescent)

4. Niveau de fonctionnement

- a. Les projets portant sur les handicaps* doivent utiliser le barème d'évaluation des handicaps 2.0 de l'OMS : OMS-BEH 2.0 (adulte)

* Grand Défis Canada fait partie d'un groupe de bailleurs de fonds qui travaillent à l'utilisation de mesures communes en santé mentale. Dans le cadre de cette initiative, nous demandons que tous les projets portant sur la réduction de la gravité ou de la réduction des symptômes de la dépression ou de l'anxiété utilisent les mesures requises, également répertoriées sur le site Web de [l'Alliance internationale des commanditaires de la recherche en santé mentale](#) [International Alliance of Mental

Health Research Funders] (IAMHRF) selon ce qui s'applique le mieux au projet en question.

Tous les outils mentionnés sont accessibles gratuitement en ligne et peuvent être utilisés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les projets peuvent également utiliser des mesures supplémentaires créées localement. Nous reconnaissons que tous les projets ne s'aligneront pas sur les outils énumérés, mais cela sera traité au cas par cas.

Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires sont les changements à moyen terme découlant de l'innovation. Ces résultats devraient être réalisables et mesurables à l'intérieur des délais et des contraintes de ressources du projet, et directement liés aux extrants du projet. Les résultats intermédiaires sur lesquels se concentre le programme de démarrage La Santé mentale dans le monde pour les jeunes sont les suivants:

- Nombre de jeunes utilisant l'innovation pour améliorer leur santé mentale.
- Nombre d'installations/sites appliquant l'innovation.
- Nombre d'intermédiaires formés à l'utilisation de l'innovation (les « intermédiaires » sont les jeunes, les prestataires de services, les agents de santé communautaires, les éducateurs, les membres de la famille, etc., qui utilisent l'innovation pour améliorer la santé mentale et le bien-être des jeunes)
- Nombre d'intermédiaires utilisant l'innovation pour améliorer la santé mentale dans leurs collectivités.

Résultats immédiats

Les résultats immédiats sont les changements à court terme découlant de l'innovation. Ces résultats devraient être mesurables et réalisables peu de temps après la mise en œuvre du projet et devraient être directement liés aux extrants du projet. Voici des exemples de résultats immédiats sur lesquels se concentre le programme de financement de démarrage La Santé mentale dans le monde pour les jeunes:

- Nombre de jeunes rejoints par des activités de diffusion et de sensibilisation.
- Nombre d'intermédiaires rejoints par des activités de diffusion et de sensibilisation.
- Nombre d'intermédiaires dont les connaissances ou les compétences ont changé suite à la formation liée à l'innovation.

Extrants

Les extrants sont les produits ou services qui sont directement produits, développés ou mis en œuvre dans le cadre de l'innovation. Voici des exemples d'extrants sur lesquels se concentre le programme de démarrage La Santé mentale dans le monde pour les jeunes :

- Nombre et type d'activités de diffusion et de sensibilisation menées.
- Nombre d'emplois créés par suite de l'innovation.
- Nombre d'extrants du projet, d'articles revus par des pairs ou de brevets déposés, le cas échéant.